



PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

N° 07/12/23

Objet : Demande d'un crédit d'étude de CHF 34'000.00 pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'étude de CHF 34'000.00 qui permettra au mandataire d'établir l'étude de projet et l'appel d'offres pour la mise en séparatif de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village (Voir plan schématique annexé).

Cette étude permettra ensuite d'établir un préavis de construction pour la réalisation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées nécessaires à la mise en séparatif.

2. PRÉAMBULE

Les eaux claires et eaux usées des parcelles situées dans la zone précitée se rejettent dans un collecteur unitaire qui est raccordé au collecteur d'eaux usées de l'ERM via une station de pompage des eaux.

Il s'agit de mettre en séparatif, une des dernières zones communales encore au système unitaire afin de permettre le rejet des eaux claires au ruisseau « Le Curbit » et ainsi de diminuer les apports d'eaux claires à l'épuration.

3. ASPECT TECHNIQUE

Afin de pouvoir étudier la mise en séparatif, il est nécessaire d'effectuer des investigations (état des collecteurs) et relevés complémentaires (position et profondeur) sur les réseaux d'évacuation des eaux claires et des eaux usées qui permettront l'étude du projet (plan de situation, coupe et profil en long des nouveaux collecteurs).

Sur la base du projet, le bureau d'ingénieurs établira le dossier d'appel d'offres conforme aux directives des marchés publics vaudois qui sera soumis aux entreprises de génie civil. Cela permettra ensuite d'établir le coût des travaux sur la base de soumissions.

4. MONTANT DU CRÉDIT D'ÉTUDE

Le devis estimatif du coût des travaux a été établi par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA, il est basé sur une étude préliminaire et des demandes de prix pour les prestations de curage et contrôle caméra.

4.1 Devis estimatif des travaux

Ingénieur civil « phase : avant-projet et appel d'offres »	CHF	19'500.00
Géomètre « relevés complémentaires »	CHF	3'500.00
Curage, repérage et contrôle caméra des collecteurs	CHF	6'500.00
Contrôle complémentaire du séparatif	CHF	2'000.00

Total coût (HT)	CHF	31'500.00
------------------------	-----	------------------

TVA 8.1%	CHF	2'551.50
----------	-----	----------

Total général (TTC)	CHF	34'051.50
----------------------------	-----	------------------

Total général arrondi (TTC)	CHF	34'000.00
------------------------------------	-----	------------------

5. FINANCEMENT

Le montant de CHF 34'000.00 sera financé par les liquidités courantes et sera amorti sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux.

Cette réalisation n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis n° 07/12/23 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

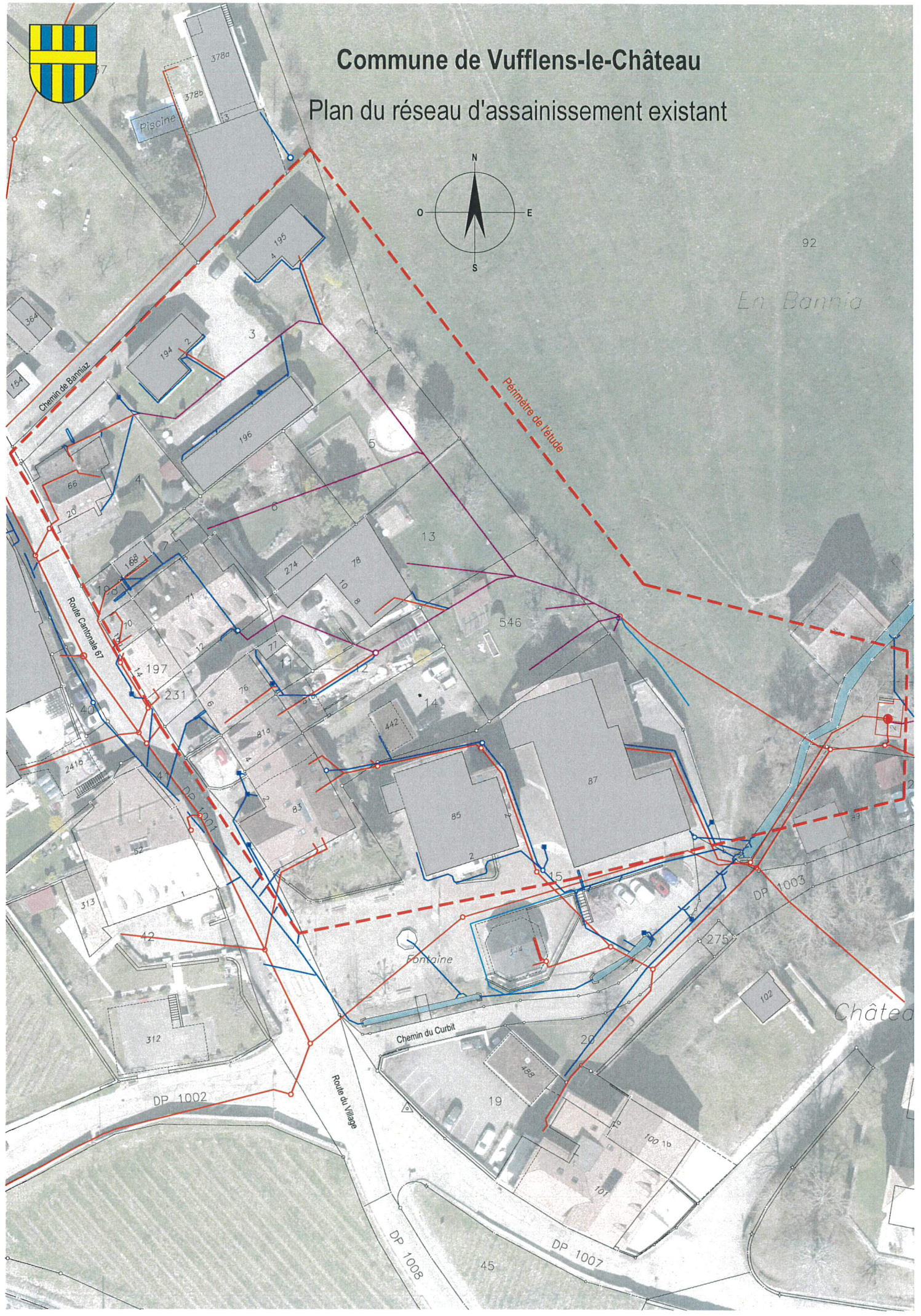
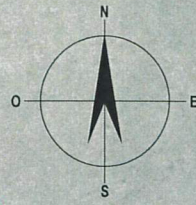
d é c i d e

1. d'approuver le crédit pour l'étude et
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 34'000.00 pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village
3. de financer ce crédit par les liquidités courantes
4. de dire que ce montant sera amorti en règle générale sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux
5. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire



Commune de Vufflens-le-Château

Plan du réseau d'assainissement existant



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


P. Siegwart



La Secrétaire :


M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 4 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray